Facture FA2610-00973

Date facturation : 27/10/2026
Date échéance : 26/11/2026
Code client : CL2311-0212
Code comptable client : 411KFECHOC
Réf. commande : CO2610-00871 / 26/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00950 / 29/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

KFE CHOC
Facturation
3 RUE DES PARCHEMINIERS
80000 AMIENS

Numéro TVA: FR33753236629

Expédition à

KFE CHOC
3 RUE DES PARCHEMINIERS
80000 AMIENS

Numéro TVA: FR33753236629

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3041 - VELOUTE TOMATES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	68,70	10	27%	501,51
3048 - POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	69,35	5	27%	253,13
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	70,29	5	27%	256,56
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18062095)	5,5%	68,75	5	27%	250,94

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total net avant remise	1 728,95
Remise totale	466,81
Total HT	1 262,14
Total TVA 5,5%	69,41
Total TTC	1 331,55
Payé	1 331,55
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
26/11/2026	1 331,55	Ordre de prélèvement	T261108

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf